



**COMMUNIQUE DU COMITE D'ENTREPRISE
NORTEL NETWORKS SA**

Le Comité d'Entreprise Nortel Networks S.A. ("NNSA") prend acte de la décision du tribunal de commerce de Versailles d'ouvrir une procédure secondaire à l'égard de la société.

Cette décision intervient dans le cadre de la restructuration financière du groupe Nortel décidée et mise en œuvre par les sociétés nord-américaines (ouverture de procédures dites de « Chapter 11 » aux Etats-Unis d'Amérique, CCAA au Canada, et de 19 procédures d'Administration par la juridiction de Londres à l'égard des principales sociétés européennes du groupe, dont NNSA, en application du Règlement Européen 1346/2000).

Les sociétés nord-américaines devraient financer NNSA grâce à la trésorerie abondante du groupe, détenue principalement par sa filiale américaine, à hauteur de 2,5 milliards de dollars. Mais elles se refusent aujourd'hui à soutenir la filiale française. Ce refus, totalement injustifié, est à l'origine de l'ouverture de la procédure secondaire à l'égard de NNSA.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que NNSA a très largement contribué au développement de Nortel, grâce à son centre d'excellence de Recherche et Développement, tout particulièrement pour l'activité GSM/GSMR.

De plus, force est de constater que la société mère du groupe, Nortel Canada, a prélevé au préjudice de NNSA, au cours des dernières années, 300 millions d'euros de trésorerie (!) au titre d'un accord léonin qui a abouti à imputer une partie des pertes du groupe à NNSA, sans aucune contrepartie.

De même, NNSA a été privée de ses droits de propriété intellectuelle, notamment sur le GSM/GSMR, sa principale richesse, à la suite de leur transfert en faveur de la maison mère au Canada.

Enfin, il existe "deux poids, deux mesures" dans la mise en œuvre des opérations de restructuration: Nortel Canada, qui est dans une situation comparable à celle de NNSA, bénéficie des largesses de sa filiale américaine, qui a accepté de mettre en place des lignes de crédit pour près de 357 millions de dollars pour financer sa restructuration, alors que, dans le même temps, Nortel US refuse le moindre soutien en faveur de NNSA.

Dans ces conditions, il est proprement scandaleux que le groupe se désintéresse du sort de ses salariés, et laisse la charge d'un plan de sauvegarde de l'emploi ("PSE") concernant près de 500 personnes, à une société exsangue. Comment ne pas se révolter contre un plan qui s'annonce *a minima*, financé en grande partie par la collectivité via l'AGS, alors qu'au même moment, le tribunal américain de la faillite autorise pour plus de 55 millions de dollars des bonus aux cadres-dirigeants nord-



COMITÉ D'ENTREPRISE NORTEL NETWORKS SA

américains, au prétexte qu'il faille les motiver pour assurer la cession des branches d'activité du groupe aux différents repreneurs.

Les salariés de NNSA ont toujours été au service des clients de Nortel, en construisant notamment les réseaux de téléphonie mobile des grands opérateurs hexagonaux (GSM/GSMR). Dans cet esprit, le comité d'entreprise de NNSA ne peut accepter le comportement désinvolte des sociétés nord-américaines, qui ont initialement affiché la volonté de conduire une restructuration au niveau du groupe, mais qui aujourd'hui font volte-face et refusent de garantir la bonne fin de la cession des activités de NNSA en faveur des repreneurs pour assurer la pérennité des opérations.

Châteaufort, Jeudi 28 Mai 2009

Les Elus du Comité d'Entreprise Nortel Networks SA